

Procès  
des grands criminels de guerre  
devant le  
Tribunal militaire international  
Nuremberg,  
14 novembre 1945 – 1<sup>er</sup> octobre 1946



# Présentation

Ce livret pédagogique, réalisé par les services du Mémorial de la Shoah, accompagne l'exposition « **Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international, Nuremberg, 14 novembre 1945 - 1<sup>er</sup> octobre 1946** ». Il a pour objectif d'approfondir sa compréhension grâce à une démarche active facilitant l'analyse et la réflexion autour des principaux faits, acteurs et notions. Les questions proposées sont réparties de la façon suivante :

Une entrée générale :

## Un procès historique

Quatre entrées thématiques, correspondant à différentes parties de l'exposition :

### L'origine et la préparation du procès

### Les différents acteurs du procès

### Les débats

### La place de la Shoah

Quel que soit le niveau de connaissances et d'implication du groupe, il serait préférable, avant la distribution des questionnaires, que l'ensemble des élèves puisse bénéficier d'un temps de découverte en autonomie de façon à bénéficier d'un aperçu global de l'exposition.

L'**entrée générale** aborde les enjeux essentiels du procès et pourra être proposée à l'ensemble du groupe. De même, les quatre premiers panneaux, qui font office d'introduction, pourront être étudiés par l'ensemble du groupe et commentés avec l'enseignant. Le texte du panneau n° 2 (**fourni en annexe**) qui présente le procès de façon synthétique, pourrait même être distribué aux élèves avant la visite (en raison des difficultés pour un groupe scolaire de lire un même panneau). Ces informations devraient constituer un « tronc commun », point de départ à un travail d'approfondissement.

Les quatre **entrées thématiques** pourront faire l'objet d'un travail en petits groupes. À l'issue de la visite, chacun d'entre eux pourra opérer un travail de synthèse et présenter aux autres élèves les résultats des recherches effectuées.

Cette proposition vise principalement à favoriser le travail en commun sur les éléments essentiels du procès. Elle permet par ailleurs de faciliter la circulation des élèves dans l'espace dévolu à l'exposition, de leur faire approfondir des points plus précis et de leur permettre d'aborder le sujet d'une façon dynamique. Elle peut être modifiée en fonction du cadre pédagogique et des contraintes liées à la visite (durée, etc.).

Les questionnaires facilitent :

- la recherche des informations, par des renvois aux panneaux de l'exposition ;
- l'organisation des connaissances, dans la perspective d'une restitution devant le groupe scolaire.

Cette activité se prête tout particulièrement à des groupes de 20 à 30 élèves.

La durée proposée est de deux heures : une heure de visite et une heure de présentation devant le groupe scolaire.

Bonne visite !



## Un procès historique

### Les crimes

1 – Pourquoi le Tribunal militaire international de Nuremberg crée-t-il la notion de crime contre l'humanité ?



9

10

### Les accusés

2 – Associez les noms des accusés ci-dessous aux fonctions qu'ils ont exercées sous le régime nazi.



19

22

Albert Speer	●	●	Diplomate, ambassadeur
Alfred Rosenberg	●	●	Ministre de l'Armement et de l'Organisation Todt
Franz von Pappen	●	●	Journaliste
Hermann Göring	●	●	Ministre de l'Air, Commandant de la <i>Luftwaffe</i>
Julius Streicher	●	●	Ministre pour les territoires occupés de l'Est, théoricien du nazisme

### Une première

3 – Relevez dans les documents des éléments qui **confirment** que le procès de Nuremberg constitue un moment historique inédit.



26

27

## La Shoah

4 – En quoi le procès permet-il de mieux connaître la Shoah ? Quelles sont ses limites ?



32

## Les réquisitoires

5 – En vous appuyant sur une ou deux citations, expliquez pourquoi les principaux acteurs du procès ont pu parler de « procès pour l'Histoire ».

« Car ce procès aura des conséquences d'une portée bien supérieure au châtement de quelque vingt coupables. Les questions en jeu ici sont bien plus importantes que le sort des coupables, bien qu'elles dépendent de leur sort. Pour l'Histoire, il importera peu de savoir si le procès aura duré deux ou dix mois. Mais ce qui aura une grande importance, c'est le fait que, grâce à un examen impartial et soigneux, on aura pu établir la vérité sur des faits si terrifiants que leur trace pourrait demeurer éternellement et soutenir le Droit et la Justice. »

Sir Hartley Shawcross (26 et 27 juillet 1946).



39

## Conséquences

6 – Citez deux évolutions majeures de la justice internationale après le procès de Nuremberg ?



40



41

## L'Origine et la préparation du procès

5 &gt; 9

### Le châtime des criminels

1 – Quand et comment s'impose l'idée d'un châtime des criminels de guerre ?  
Quelles sont les différentes options envisagées ?



### Le lieu du procès

2 – Pourquoi le choix du lieu se porte-t-il sur Nuremberg ?



### Le Tribunal militaire international (TMI)

3 – Quels sont les pays qui siègent au TMI ? Quels pays ont adhéré au statut du 8 août 1945 ?



## Les différents acteurs du procès

12 &gt; 24

### Le Tribunal et le ministère public

1 – Remplissez le tableau suivant :



Fonction	Rôle
Juge	
Ministère public	

### La presse

2 – Pourquoi, selon vous, la presse est-elle autorisée à suivre le procès ?



### Les accusés

3 – Quelles sont les deux catégories d'accusés ?



### La défense

4 – Pourquoi, selon vous, est-il important que les droits de la défense soient respectés lors de ce procès ?



## Les débats

26 &gt; 31

### La partie plaignante

- 1 – Le procureur général américain Robert H. Jackson déclare : « La véritable partie plaignante à la barre est la Civilisation. » Pourquoi ?



### Les témoins

- 2 – Les témoins de l'accusation évoquent différents types de camps. Que s'y passait-il ? Les témoins de la défense les contredisent-ils ?



### Stratégies de la défense

- 3 – Quelles sont les différentes stratégies des accusés et de leurs avocats ? Donnez quelques exemples significatifs.



## La place de la Shoah

32 &gt; 38

### La mise en œuvre

1 – Quelles sont les différentes formes d'assassinat des populations juives, mises au point par les nazis, qui apparaissent dans les témoignages des rescapés ?

 33 34 35 36

### Secrets et documents

2 – Pour quelles raisons certains centres de mise à mort, comme Chelmno ou Sobibor, ne sont-ils pas évoqués ?

 32 37

3 – Dans le cadre du procès, quel rôle a joué le Centre de documentation juive contemporaine ?

 38



## ANNEXE I : texte du panneau n° 2

« Du 14 novembre 1945 au 1<sup>er</sup> octobre 1946 se déroule dans le palais de justice de Nuremberg le procès des grands criminels de guerre allemands devant le Tribunal militaire international, procès ouvert officiellement à Berlin le 18 octobre 1945. Procès unique – il n'a pas de précédent et c'est la seule fois où les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale s'entendent pour juger – c'est l'acte fondateur d'un droit pénal international que les Alliés avaient échoué à définir à Paris après la Grande Guerre. Avec l'organisation des Nations unies, les principes établis à Nuremberg tracent la voie vers une société internationale régie par le droit, où la souveraineté de l'État est contenue. Tribunal des vainqueurs certes, mais y avait-il alors des « neutres » pour le tenir avec une même rigueur ? L'histoire du national-socialisme et de ses crimes est écrite à Nuremberg par les nazis eux-mêmes. Les archives qu'ils ont tenues les accusent, le ministère public ne fait que les mettre en ordre ; les témoins confirment ; la défense ne conteste guère, les accusés ratifient. Le système est mis à nu, analysé avec précision, contradictoirement, objectivement, sans passion. La preuve est faite, par l'écrit, par la parole, par l'image : de sa naissance à sa chute, le national-socialisme fut une entreprise criminelle. Le procès de Nuremberg préserve la mémoire de ces crimes d'une dimension inégalée.

L'histoire écrite à Nuremberg est d'abord celle de la préparation d'une guerre d'agression contre les nations européennes et de l'évolution rapide du conflit vers une guerre d'extermination à l'Est par un régime pressé de conquérir un espace vital et d'asseoir la domination de la « race allemande ». L'horreur est exposée, le récit est implacable, rien n'est épargné, afin que l'on sache quelle terreur répandirent ces hommes dont vingt et un parmi les responsables sont là, présents dans le box des accusés, outres dégonflées. Si écrasante est cette vérité exposée à Nuremberg que l'on y distingue mal ce qui fait la singularité de la criminalité nazie : leur peur et leur haine obsessionnelles des Juifs. La montée d'une discrimination et d'une persécution qui conduisent au meurtre de masse est dissoute dans la préparation de la guerre d'agression. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont amalgamés, sans que l'on définisse le crime absolu, celui de génocide, un concept à peine perçu en 1945. Tout est révélé. On sait les six millions, les fusillades massives et les centres de mise à mort par le gaz, mais on n'isole pas la signification de la planification, de l'organisation et de l'exécution de la destruction radicale des Juifs d'Europe, de cette catastrophe juive que, au Yishouv, en 1945, on appelait déjà Shoah. »

---

Ce livret d'accompagnement pédagogique pour l'exposition produite par le Mémorial de la Shoah  
*Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international de Nuremberg, 14 novembre 1945*  
– 1<sup>er</sup> octobre 1946

a été réalisé par le service des activités culturelles et le service pédagogique du Mémorial de la Shoah – Institut Edmond J. Safra.

Responsable de publication : Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah

Coordination : Caroline François, chargée des expositions itinérantes,

Hubert Strouk, formateur – coordinateur régional du Mémorial de la Shoah,

Fabrice Teicher, coordinateur du service pédagogique

Rédaction : Ludovic Fresse, guide-conférencier au Mémorial de la Shoah

Graphisme : Alexandre Labalette

---

---

Le Mémorial de la Shoah est partenaire agréé du ministère de l'Éducation nationale.

Il bénéficie du soutien permanent de :

– la Fondation pour la Mémoire de la Shoah

– la Mairie de Paris

– le Conseil régional d'Île-de-France

– la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture et de la Communication

– le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

– La Fondation Edmond J. Safra

– SNCF – entreprise partenaire principale

---

---

Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier

75004 Paris

Tél. : 01 42 77 44 72

Fax : 01 53 01 17 44

[education@memorialdelashoah.org](mailto:education@memorialdelashoah.org)

[www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org)

---

© Mémorial de la Shoah, février 2011. Tous droits de reproduction réservés.

COUVERTURE : Le banc des accusés : Au premier rang, de gauche à droite : Hermann Göring, Rudolf Hess, Joachim von Ribbentrop, Wilhelm Keitel, Ernst Kaltenbrunner, Alfred Rosenberg, Hans Frank, Wilhelm Frick, Julius Streicher, Walter Funk et Hjalmar Schacht. Au deuxième rang : Karl Dönitz, Erich Raeder, Baldur von Schirach, Fritz Sauckel, Alfred Jodl, Franz von Papen (debout), Arthur Seyss-Inquart, Albert Speer, Constantin von Neurath et Hans Fritzsche. Nuremberg, Allemagne, 1946. © Mémorial de la Shoah/CDJC/photo Ray d'Addario/ Sipa Press.

